



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
RESTREINTE

TD/B/53/CRP.1  
8 septembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-troisième session  
Genève, 27 septembre-2 octobre, et 10 octobre 2006  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DU CADRE INTÉGRÉ**

**Note du secrétariat de la CNUCED**

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi par le secrétariat de la CNUCED conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement, à sa seizième réunion directive. Dans cette décision, le Conseil priait le secrétariat de la CNUCED de l'informer périodiquement des progrès de la mise au point et de l'exécution des activités relevant du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce. Le Cadre intégré a été adopté à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés tenue en octobre 1997.

2. Au paragraphe 108 du Consensus de São Paulo adopté en 2004, la Conférence appelle la CNUCED à renforcer sa contribution au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Il y est stipulé que: «La CNUCED devrait intensifier ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités en ce qui concerne le commerce et les questions connexes. Elle devrait renforcer sa contribution au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés...».

3. Il convient de rappeler que le secrétariat a présenté un rapport similaire au Conseil à sa cinquante-deuxième session, tenue du 3 au 14 octobre 2005. Le présent rapport fait le point des activités relevant du Cadre intégré qui ont été exécutées depuis cette date.

### *a) Activités récentes liées au renforcement du Cadre intégré*

4. Les discussions portant sur les lacunes décelées dans l'application du Cadre intégré qui ont eu lieu pendant la majeure partie de l'année dernière ont abouti à la décision du Comité directeur du Cadre intégré d'établir une équipe spéciale du Cadre intégré. Les trois principaux éléments qui renforcent le Cadre intégré sont les suivants:

- Un financement accru, additionnel et prévisible sur une base pluriannuelle pour la mise en œuvre des matrices d'action;
- Le renforcement, à l'intérieur des pays, des capacités d'assurer la gestion, la mise en œuvre et le suivi du processus du Cadre intégré;
- L'amélioration de la gouvernance du Cadre intégré pour assurer une fourniture effective et en temps voulu des ressources financières et programmes accrus.

5. Dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong, les ministres se sont félicités de l'établissement de l'Équipe spéciale et l'ont chargée de présenter des recommandations au Comité directeur du Cadre intégré afin que le Cadre intégré renforcé puisse entrer en vigueur le 31 décembre 2006 au plus tard.

6. En juin 2006, l'Équipe spéciale, présidée par M. Don Stephenson (Canada), a présenté son rapport final<sup>1</sup> au Comité directeur du Cadre intégré, qui a approuvé à l'unanimité ses recommandations le 5 juillet 2006, tandis que le Conseil général de l'OMC s'en félicitait et en prenait note à sa réunion de juillet 2006.

7. Les caractéristiques fondamentales du Cadre intégré renforcé sont les suivantes:

- Financement: des fonds additionnels d'un montant de 400 millions de dollars É.-U. environ pour une période initiale de cinq ans et couvrant les besoins d'une quarantaine de PMA sont prévus; des ressources sont consacrées aux activités/fonctions essentielles (catégorie 1 du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré) et à la mise en œuvre des matrices d'action (catégorie 2). Le financement se fera par le biais d'un mécanisme multilatéral (Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré) et par des contributions bilatérales conformes aux objectifs du Cadre intégré;
- Prise en charge par les pays: développement et renforcement des capacités internes des PMA afin de favoriser une prise en charge plus poussée et d'améliorer ainsi la gestion et l'application du Cadre intégré. À cette fin, il faut renforcer les structures institutionnelles et les points de coordination, et créer des groupes chargés de la mise en œuvre si nécessaire; donner à chaque pays le premier rôle dans l'établissement et/ou la mise à jour de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) et prévoir des modalités de coopération entre le secrétariat du Cadre intégré, les gouvernements des pays bénéficiaires, les organismes participants ainsi que les donateurs bilatéraux et régionaux;
- Structure de gouvernance: création d'un secrétariat exécutif indépendant du Cadre intégré à Genève, qui sera dirigé par un administrateur en chef et installé administrativement à l'OMC, tout en étant nettement séparé de cette dernière; création d'un conseil qui remplacera le Groupe de travail du Cadre intégré tout en conservant une structure analogue et qui rendra compte au Comité directeur. Le nouveau secrétariat regroupera les fonctions de gestion et d'administration du Cadre intégré, centralisant sous un même toit les fonctions actuellement dispersées dans trois organismes distincts, à savoir l'OMC (secrétariat), la Banque mondiale (EDIC) et le PNUD (gestion du Fonds d'affectation spéciale).

8. Dans l'intervalle a été créée une équipe de transition composée de donateurs, de PMA et de représentants des organismes participants, dont la tâche est de détailler les modalités opérationnelles dans chacun des trois domaines sur lesquels portent les recommandations de l'Équipe spéciale, à savoir: les activités à l'intérieur de chaque pays bénéficiaire; les questions financières; et les questions administratives/juridiques. Trois groupes ont été créés pour s'occuper chacun de l'un de ces domaines; ils seront ouverts à tous pour garantir la transparence et permettre à l'ensemble des acteurs d'apporter leur contribution. L'Équipe de transition, qui est coprésidée par les présidents du Comité directeur et du Groupe de travail du Cadre intégré, rendra compte au Comité directeur.

---

<sup>1</sup> Rapport du Président de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé, y compris les recommandations (WT/IFSC/W/15), 29 juin 2006.

9. Jusqu'à ce que le Cadre intégré renforcé soit pleinement opérationnel, il a été décidé que les modalités actuelles de fonctionnement du Cadre intégré, y compris la structure de gouvernance et la division des responsabilités, resteront en vigueur.

10. Le processus conduisant à la mise en place du Cadre intégré renforcé a bénéficié de contributions de la CNUCED, sous diverses formes. En octobre 2005, le Secrétaire général de la CNUCED a notamment organisé une réunion de réflexion de haut niveau qui a permis aux acteurs d'échanger leurs points de vue et de définir les principaux domaines où renforcer le Cadre intégré. La CNUCED a aussi participé activement aux activités de l'Équipe spéciale en soumettant des contributions et en dialoguant avec les membres de l'Équipe spéciale et les principaux acteurs du Cadre intégré. Une proposition conjointe CCI/CNUCED sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national a été présentée et distribuée aux membres de l'Équipe spéciale dans le cadre de leurs délibérations. Cette proposition contient des éléments essentiels destinés à guider chaque pays dans la conception d'un appui sur mesure au groupe chargé de la mise en œuvre du Cadre intégré dans la gestion et le suivi de l'application au niveau national. Elle a aussi été transmise au Groupe de travail et au Comité directeur.

***b) L'aide pour le commerce et le renforcement du Cadre intégré***

11. Au paragraphe 57 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, les ministres ont invité le Directeur général de l'OMC à «créer une équipe spéciale qui fera des recommandations sur la façon de rendre opérationnelle l'Aide pour le commerce. L'Équipe spéciale fera des recommandations au Conseil général pour juillet 2006 sur la façon dont l'Aide pour le commerce pourrait contribuer le plus efficacement à la dimension du développement du PDD.» (Programme de Doha pour le développement). L'Équipe spéciale, qui était présidée par M<sup>me</sup> Mia Horn Af Rantzien (Suède), a présenté son rapport<sup>2</sup> au Conseil général en juillet 2006. Ce rapport contient diverses recommandations sur la manière de rendre opérationnelle l'aide pour le commerce, recommandations qui sont en cours d'examen par les membres de l'OMC.

12. Le renforcement du Cadre intégré est considéré comme s'inscrivant dans l'initiative relative à l'aide pour le commerce. Dans son rapport, l'Équipe spéciale du Cadre intégré fait l'observation suivante sur la relation entre les deux initiatives: «Étant donné l'évolution de la situation, le Cadre intégré devrait compléter les discussions en cours sur l'aide pour le commerce et d'autres initiatives connexes.». Dans son rapport, l'Équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce précise que «Les recommandations concernant un Cadre intégré renforcé, qui ont été approuvées par le Comité directeur du Cadre intégré, constitueront une base essentielle pour renforcer les aspects liés à la demande de l'Aide pour le commerce dans les PMA.». Les rapports des deux équipes spéciales ont un point commun, à savoir que pour être mises en œuvre, les recommandations qui y sont formulées exigent des ressources additionnelles ciblées d'un montant considérable.

---

<sup>2</sup> Recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce (WT/AFT/1), 27 juillet 2006.

*c) Examen des progrès accomplis dans l'application du Cadre intégré*

13. Actuellement, 31 pays participent au Cadre intégré<sup>3</sup>. Des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) et des ateliers de validation ont été réalisés dans 20 pays<sup>4</sup> tandis que des EDIC sont en cours d'élaboration, à différents stades, dans 10 autres pays<sup>5</sup>.

14. La Gambie, le Niger, la République centrafricaine, le Soudan et Vanuatu sont les plus récents participants au Cadre intégré.

15. La CNUCED prend une part active au processus d'élaboration des EDIC en communiquant des observations de fond sur l'analyse des EDIC à la Banque mondiale, qui est l'organisme chef de file dans ce domaine, et en rédigeant des textes pour des chapitres précis à la demande de la Banque. Cela a été le cas pour la République démocratique populaire lao et le Soudan. La CNUCED coopère étroitement avec la Banque à l'établissement de l'EDIC portant sur le Soudan et plus particulièrement concernant le chapitre sur l'investissement et l'analyse du rôle des préférences commerciales. Dans le cas de Vanuatu, la CNUCED a été priée par le Gouvernement de réaliser l'EDIC avec le PNUD et le CCI.

16. Étant donné que ses ressources sont limitées, la CNUCED ne peut participer à tous les ateliers nationaux de validation des EDIC. Toutefois, malgré ces contraintes, l'organisation s'est efforcée de le faire dans certains pays, en particulier lorsqu'elle exécute des programmes de coopération technique, qu'elle a participé aux activités préparatoires aux EDIC ou que la matrice d'action touche à des domaines dans lesquels la CNUCED a élaboré des outils ou des programmes de coopération technique. Sa participation aux ateliers nationaux de validation lui a permis de dialoguer avec des responsables de l'administration au sujet du suivi de la mise en œuvre de la matrice d'action dans les domaines définis comme prioritaires par le gouvernement, sous réserve que le guichet II du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré dispose de ressources (plafond d'un million de dollars É.-U. par pays). Pendant la période considérée, la CNUCED était représentée aux ateliers nationaux de validation organisés au Bénin, dans la République démocratique populaire lao, à Sao Tomé-et-Principe, en Tanzanie et au Tchad.

*d) Suivi des pays participant au Cadre intégré*

17. Dans le cadre du financement – au moyen du guichet II du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré – de projets concernant le suivi immédiat des matrices d'action des EDIC, des

---

<sup>3</sup> Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Vanuatu, Yémen et Zambie.

<sup>4</sup> Bénin, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Yémen et Zambie.

<sup>5</sup> Angola, Burkina Faso, Gambie, Maldives, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Sierra Leone et Soudan.

annonces de contributions totalisant 19,5 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale ont été faites en faveur de 15 pays et les montants effectivement reçus par le Fonds d'affectation spéciale s'est élevé à 19,2 millions de dollars en août 2006.

18. Toutefois, le nombre total de projets approuvés ne représente que 12,2 millions de dollars. Le faible taux d'utilisation du guichet II du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré souligne la nécessité d'améliorer l'exécution des projets financés en renforçant la capacité des pays de concevoir et d'élaborer des projets et en rationalisant les procédures d'approbation. Les recommandations de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé prévoient d'accorder une aide à cette fin, aide qui serait financée au moyen de la catégorie 2 – qu'il est proposé de créer – du Fonds d'affectation spéciale.

19. La contribution de la CNUCED à l'application du Cadre intégré dans chaque pays est présentée dans l'annexe au présent rapport.

20. Les obstacles qui contribuent à ralentir et à rendre peu satisfaisants les progrès accomplis dans le suivi et la mise en œuvre de la matrice d'action du Cadre intégré dans chaque pays ont attiré l'attention de tous les partenaires et suscité des débats à divers niveaux, débats qui ont abouti à l'accord sur le renforcement du Cadre intégré. Les trois principes – prise en charge par les pays, cohérence et partenariat – sur lesquels reposent les recommandations de l'Équipe spéciale, orienteront et façonneront les contributions respectives des trois principaux acteurs, à savoir les pays bénéficiaires, les donateurs et les organismes participants, dans cette nouvelle phase du Cadre intégré. L'augmentation des ressources du Fonds d'affectation spéciale disponibles pour chaque pays aux fins de la mise en œuvre de la matrice d'action et de la programmation pluriannuelle relevant du Cadre intégré renforcé permettra à la CNUCED et aux autres partenaires d'accroître leur participation pour obtenir des résultats concrets dans l'exécution des projets. En outre, la CNUCED continuera à jouer son rôle en renforçant la prise en charge par les pays – qui s'est initialement traduite par la notion d'activités préparatoires aux EDIC dans le Cadre intégré révisé – et en exploitant ses travaux de recherche et d'analyse pour aider les pays à intégrer le commerce.

***e) Renforcement de la capacité de prendre en charge le Cadre intégré au niveau national***

21. La CNUCED a continué à jouer les premiers rôles dans l'organisation des activités préparatoires aux EDIC après le succès de l'atelier régional organisé à Kigali (Rwanda) en octobre 2004, et de l'atelier national tenu à Freetown (Sierra Leone) en octobre 2005 grâce au soutien financier du Gouvernement finlandais. Ces ateliers préparatoires aux EDIC visaient à accroître la prise en charge par les pays afin d'optimiser les possibilités offertes par le Cadre intégré au niveau national et de contribuer à une participation effective aux EDIC et à l'exécution des activités définies dans les matrices d'action.

22. Un atelier national préparatoire à l'EDIC s'est déroulé à Freetown du 17 au 19 octobre 2005. D'une durée de trois jours, il coïncidait à dessein avec la mission principale sur l'EDIC que dirigeait la Banque mondiale et avec le lancement officiel du processus du Cadre intégré en Sierra Leone. Comme l'a fait observer M<sup>me</sup> Kadi Sesay, Ministre du commerce et de l'industrie, dans son discours liminaire, «l'atelier s'inscrivait dans le processus national de consultations visant à faire mieux connaître le Cadre intégré aux acteurs sierra-léoniens, notamment au sein de l'administration, du secteur privé et des donateurs locaux. Il était aussi destiné à mettre l'accent

sur la prise en charge de ces activités au niveau national.». L'atelier a été organisé en partenariat avec les principaux organismes participant au Cadre intégré.

23. Un atelier national préparatoire à l'EDIC du même type a été organisé à Niamey (Niger) du 31 mai au 2 juin 2006 avec la participation de représentants de l'administration, du secteur privé et de la société civile du pays, ainsi que des organismes prenant part au Cadre intégré. La mission principale chargée de l'EDIC du Niger doit être dépêchée sur place par la Banque mondiale, pour le compte du Cadre intégré, en octobre 2006. Toutefois, le chef de l'équipe chargée de l'EDIC a représenté la Banque mondiale lors de l'atelier afin de souligner l'importance de cette réunion préparatoire dans le renforcement des capacités du pays de prendre en charge le processus du Cadre intégré et en particulier l'analyse de l'EDIC.

24. Le Gouvernement soudanais a demandé l'organisation d'un atelier national préparatoire à l'EDIC, qui coïnciderait avec l'envoi de la mission principale chargée de l'EDIC par la Banque mondiale, d'ici la fin de l'année. La CNUCED a accepté d'organiser ce séminaire et des consultations sont en cours avec le Gouvernement au sujet du processus préparatoire.

25. Ces activités ont pu être exécutées grâce aux contributions financières généreuses et à l'appui que le Cadre intégré a reçus de la part des Gouvernements finlandais, italien et néerlandais et, plus récemment, du Gouvernement français. La CNUCED compte sur le soutien constant et accru de ces donateurs et d'autres donateurs pour accroître sa contribution à l'application du Cadre intégré et en particulier à la mise en place du Cadre intégré renforcé.

**Annexe**

**Contribution de la CNUCED à l'application du Cadre intégré  
dans les pays bénéficiaires depuis 2001**

Pays	Atelier national préparatoire à l'EDIC	Contribution à l'EDIC	Participation à l'atelier de validation	Mise en œuvre de projets – nouveaux et/ou en cours – de la CNUCED
1. Angola				
2. Bénin		Chapitre sur l'investissement	Juillet 2005	
3. Burkina Faso				
4. Burundi				
5. Cambodge (l'un des trois premiers pays pilotes)			Novembre 2001	Élaboration de descriptifs de projet à partir de la matrice d'action pour le Gouvernement en 2002. SYDONIA/SIAM/tourisme/adhésion à l'OMC
6. République centrafricaine				
7. Tchad		– Douanes – Investissement	Octobre 2005	– Investissement – Concurrence
8. Djibouti		Chapitres sur la politique commerciale, l'investissement et la facilitation du commerce	Mai 2004	Investissement
9. Éthiopie			Novembre 2003	
10. Gambie				
11. Guinée			Novembre 2003	Diplomatie commerciale. Appui au respect des normes officielles et commerciales dans le secteur guinéen des fruits et légumes
12. République démocratique populaire lao		– Facilitation du commerce – Investissement	Septembre 2006	

Pays	Atelier national préparatoire à l'EDIC	Contribution à l'EDIC	Participation à l'atelier de validation	Mise en œuvre de projets – nouveaux et/ou en cours – de la CNUCED
13. Lesotho		Chapitre sur l'investissement	Février 2003	Appui au point national de coordination et à la sensibilisation des acteurs en 2002
14. Madagascar (l'un des trois premiers pays pilotes)				Élaboration de descriptifs de projet à partir de la matrice d'action pour le Gouvernement: renforcement des capacités du point national de coordination du Cadre intégré
15. Malawi				Contributions à la préparation de la réunion des donateurs sur la mise en œuvre en novembre 2004
16. Maldives				
17. Mali			Novembre 2004	Industries de la création Tourisme Facilitation du commerce
18. Mauritanie (l'un des trois premiers pays pilotes)			Novembre 2001	Élaboration de descriptifs de projet à partir de la matrice d'action pour le Gouvernement: investissement/négociations commerciales/SYDONIA/commerce électronique/tourisme
19. Mozambique			Octobre 2004	Élaboration de projets à partir de l'évaluation par la CNUCED du coût du respect des normes dans le secteur des fruits tropicaux et exécution de projets
20. Népal				
21. Niger	National – mai 2006			
22. Rwanda	Régional – septembre 2004	Investissement	Septembre 2005	
23. Sao Tomé-et-Principe				

Pays	Atelier national préparatoire à l'EDIC	Contribution à l'EDIC	Participation à l'atelier de validation	Mise en œuvre de projets – nouveaux et/ou en cours – de la CNUCED
24. Sierra Leone	National – octobre 2005			
25. Sénégal			Décembre 2002	
26. Soudan	Prévu pour novembre 2006	Mission préparatoire à l'EDIC en juin 2006		
27. Ouganda			Octobre 2006	Élaboration de descriptifs de projet à partir de la matrice d'action pour le Gouvernement: négociations commerciales
28. République-Unie de Tanzanie			Novembre 2005	SYDONIA
29. Vanuatu	Mission préparatoire à l'EDIC en octobre 2006			
30. Yémen	Investissement		Atelier de validation, juin 2003	
31. Zambie				
<b>Pays désireux de participer au Cadre intégré (demande en cours d'examen)</b>	<b>Atelier de sensibilisation au commerce</b>			<b>Observations</b>
Comores	Mars 2006			Organisé avec le PNUD à la demande du Gouvernement
Guinée équatoriale	Prévu pour octobre 2006			À organiser en collaboration avec le PNUD à la demande du Gouvernement

-----